

DECLARATION

LEGS AFRICA préconise l'application pure et simple des lois en vigueur au Sénégal en matière d'élection et invite à une prochaine réforme profonde du mode de représentation politique en Afrique.

Voilà plusieurs semaines que citoyens sénégalais et observateurs assistent impuissants à la multiplication des contentieux concernant les listes en lice pour les élections législatives 31 Juillet 2022. Il n'est pas besoin de dire que nous nous acheminons vers des élections aux contours indécis. En effet, certains acteurs politiques se sont illustrés par des comportements à même de saborder les conditions de réalisation de notre trajectoire démocratique, à travers l'exercice majeur du vote dans des élections aussi importantes que les législatives.

LEGS AFRICA rappelle que les lois sénégalaises en matière d'élection tout en étant perfectibles, précisent les principes et mécanismes qui organisent l'irrecevabilité des listes des formations politiques devant concourir aux suffrages.

LEGS AFRICA rappelle que le respect de la parité homme-femme est un principe fondamental inscrit dans les lois sénégalaises ainsi que le code électoral, cela depuis 2012. Pour rappel, la Loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue homme-femme stipule:

“Article premier. - La parité absolue homme-femme est instituée au Sénégal dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives.

Art. 2. - Les listes de candidatures sont alternativement composées de personnes des deux sexes. Lorsque le nombre de membres est impair, la parité s'applique au nombre pair immédiatement inférieur. Les listes de candidatures doivent être conformes aux dispositions ci-dessus sous peine d'irrecevabilité.

Art. 3. - Les conditions d'application de la présente loi seront définies et précisées par décrets.

Art. 4. - La présente loi et ses décrets d'application seront insérés au Code électoral.”

A cet effet, le code électoral fixe l'exigence de parité homme-femme dans les listes de candidatures, et déclare par la même occasion irrecevable toute liste qui n'observe pas ce principe de parité.

Par conséquent, **LEGS AFRICA rappelle que les élections marquent un temps-fort de notre vie démocratique. Elles constituent une des rares occasions pour le citoyen de s'exprimer directement sur la marche de la République. En foi de quoi, les acteurs politiques doivent prendre toutes leurs dispositions pour satisfaire aux exigences fixées par les lois et règlements en vigueur, afin de concourir à des élections libres, transparentes, plurielles. En effet, acteurs politiques et législateurs doivent travailler à assurer un exercice clair et lisible de la pratique démocratique, sans compromission aucune sur le dos des citoyens.**

Pour rappel, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples intégrée dans le Préambule de la Constitution assure que : « tous les citoyens ont le droit de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, **ce, conformément aux règles édictées par la loi** » ;

LEGS AFRICA appelle au respect strict de la loi dans sa lettre et dans son esprit afin de garantir aux citoyens l'exercice libre de leur droit de vote.

En outre, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance soutient comme principe inaliénable l'instauration sur notre continent d'une culture du renouvellement des élites politiques basée sur l'organisation d'élections régulières, sincères et transparentes, sous la houlette d'une administration électorale compétente, indépendante et juste.

LEGS AFRICA appelle à ne pas céder dans l'application de la loi, en voulant préserver le comportement de certaines élites politiques incompetentes, opportunistes et parfois non-respectueuses des lois et règlements en vigueur, en tout cas en matière électorale. Le respect de la loi est le premier pas vers une société juste et une citoyenneté active, positive et de transformation.

Enfin, LEGS-Africa invite, à l'issue des élections législatives qui devront se tenir à date échuë, à un débat public ouvert, inclusif, profond et audacieux sur les mécanismes de représentation, d'organisation et de partage du pouvoir au Sénégal qui nécessitent d'être ré-inventés pour permettre l'expression d'une véritable démocratie, le rapprochement du pouvoir à proximité des citoyens contre les pratiques de captation du pouvoir et de prédation par une élite corrompue par les enjeux du pouvoir pour le pouvoir service d'intérêts privés.

Contact : Dr Moussa Diop, Tel: 77 746 45 02 / legs@legs-africa.org